

Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 14 août 2024

Le territoire du Nunavut a été créé le 1er avril 1999 dans le cadre de l'« Accord du Nunavut » conclu entre les Inuit du Nunavut et le gouvernement du Canada. Le chapitre 23 de l'Accord du Nunavut a pour objectif d'accroître la présence inuite parmi les effectifs gouvernementaux du Nunavut afin d'atteindre une proportion représentative.

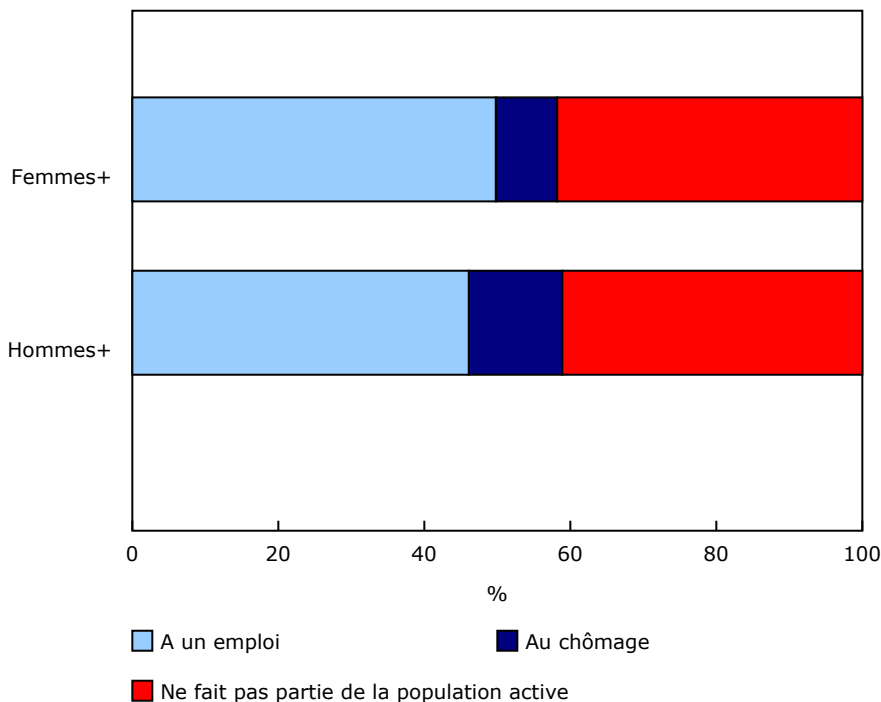
Les résultats tirés de l'Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut (EAPA–SIN) de 2022 fournissent des renseignements plus à jour sur la disponibilité, l'intérêt et le niveau de préparation des Inuit du Nunavut (Inuit inscrits en vertu de l'Accord du Nunavut) en vue d'occuper un emploi dans la fonction publique au Nunavut. Le contenu du supplément est le fruit d'un travail de collaboration entre Nunavut Tunngavik Incorporated, le gouvernement du Nunavut, Pilimmaksaivik (le Centre fédéral d'excellence pour l'emploi des Inuit au Nunavut), Emploi et Développement social Canada, et Statistique Canada.

La population cible de l'EAPA–SIN est composée des Inuit du Nunavut vivant au Canada et âgés de 15 ans et plus. Bien que l'échantillon comprenne un petit nombre d'Inuit vivant hors du Nunavut, le présent communiqué porte uniquement sur ceux qui vivent à l'intérieur du territoire.

Plus de la moitié des Inuit du Nunavut occupant un emploi travaillent au gouvernement

Parmi les quelque 19 000 Inuit du Nunavut âgés de 15 ans et plus vivant au Nunavut en 2022, 48,1 % occupaient un emploi, 10,5 % étaient au chômage et 41,5 % ne faisaient pas partie de la population active.

Graphique 1
Situation d'emploi, selon le genre, Inuit du Nunavut vivant au Nunavut, 2022



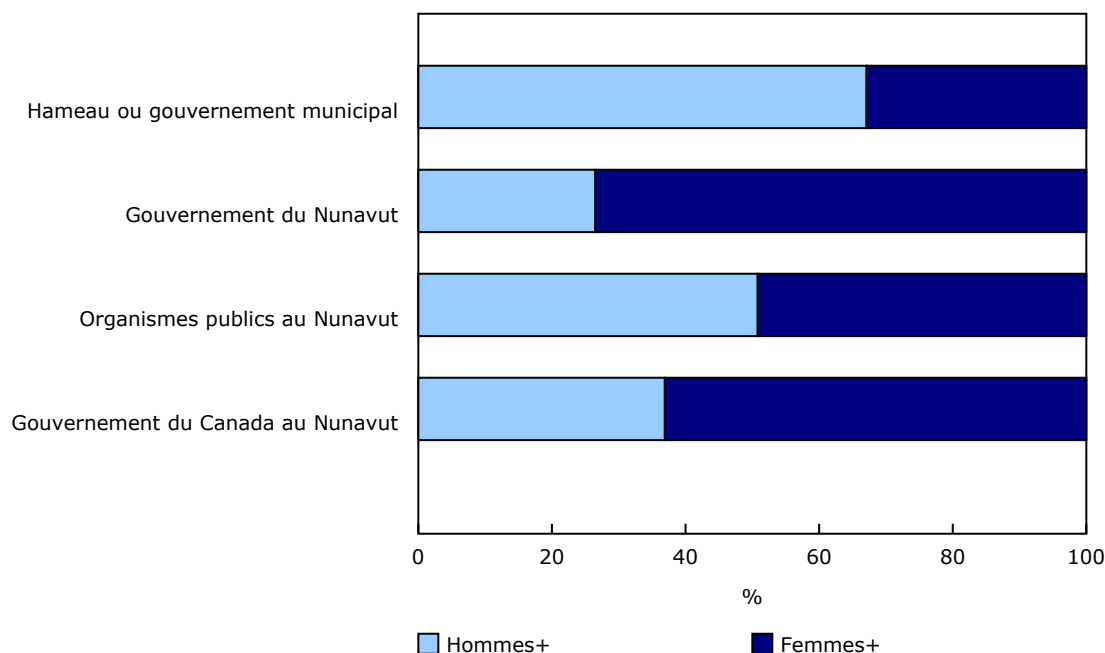
Note(s) : Comprend les personnes âgées de 15 ans et plus.

Source(s) : Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut (5270).



Plus de la moitié (53,8 %) des Inuit du Nunavut occupant un emploi en 2022 travaillaient dans le secteur public au Nunavut (à l'échelon fédéral, territorial ou municipal, pour un hameau, ou pour un organisme public), ce qui représente une proportion semblable à celle enregistrée en 2017 (54,7 %). Le gouvernement du Nunavut, à l'exclusion des organismes publics au Nunavut (52,6 %), était le principal employeur des travailleurs du secteur public en 2022, suivi des gouvernements municipaux ou des hameaux (31,2 %), des organismes publics au Nunavut (10,1 %) et du gouvernement du Canada au Nunavut (8,1 %).

Graphique 2
Type d'employeur gouvernemental, selon le genre, Inuit du Nunavut vivant au Nunavut, 2022



Note(s) : Comprend les personnes âgées de 15 ans et plus. Les données sur les proportions de femmes+ et d'hommes+ qui travaillent pour le gouvernement du Canada au Nunavut ou pour un organisme public au Nunavut doivent être utilisées avec prudence. Parmi les organismes publics au Nunavut, on compte le Collège de l'Arctique du Nunavut, la Société d'énergie Qulliq, la Société d'habitation du Nunavut, la Société de crédit commercial du Nunavut et la Société de développement du Nunavut.

Source(s) : Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut (5270).

L'intérêt des Inuit du Nunavut à l'égard d'un emploi au gouvernement

Parmi les Inuit du Nunavut ne travaillant pas actuellement au gouvernement (ce qui comprend les employés non gouvernementaux ainsi que les personnes au chômage ou inactives) en 2022, près de 8 personnes sur 10 (78,0 %) souhaitaient travailler dans le secteur public au Nunavut à l'avenir. Plus des deux tiers (71,8 %) souhaitaient travailler pour le gouvernement du Nunavut, suivi des gouvernements municipaux ou des hameaux (64,5 %). En outre, la moitié (50,7 %) ont indiqué souhaiter travailler pour un organisme public au Nunavut et près de la moitié (47,2 %), pour le gouvernement du Canada au Nunavut.

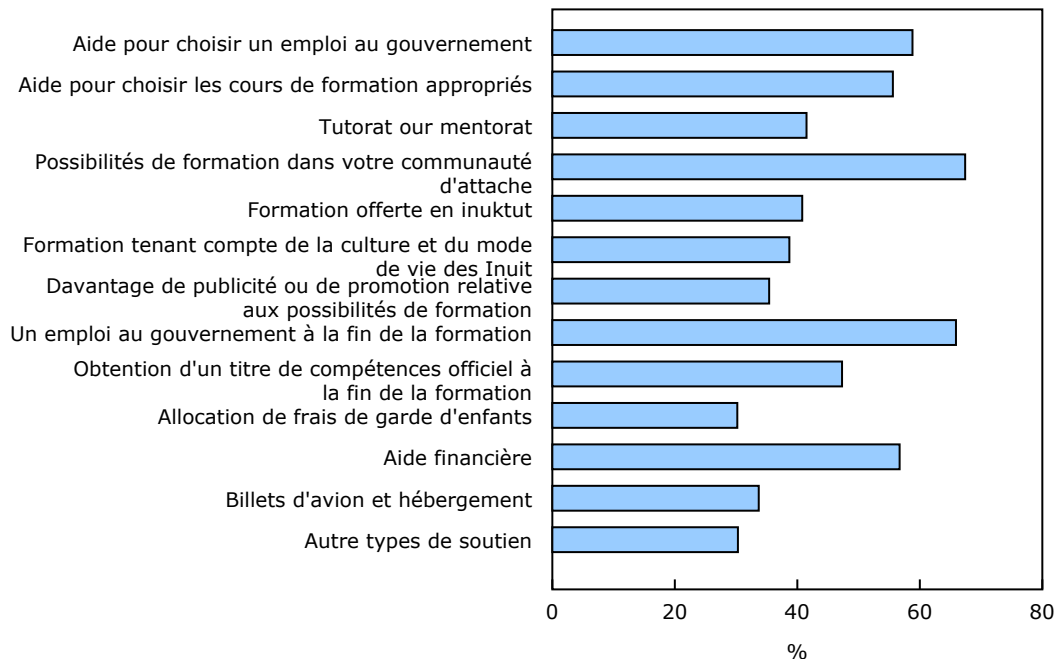
Intérêt et sensibilisation à l'égard de la formation en vue de travailler dans le secteur public

En 2022, 21,2 % des Inuit du Nunavut étaient au courant des cours, des ateliers, des séminaires ou des formations qui visaient à perfectionner leurs compétences professionnelles afin d'obtenir un emploi au gouvernement, tandis que 17,6 % d'entre eux avaient effectué des recherches de renseignements à ce sujet. Parmi ces derniers, 45,5 % avaient trouvé ces renseignements sur des sites Web, 39,5 %, sur les médias sociaux et 24,8 %, auprès de leur employeur actuel.

Parmi les Inuit du Nunavut qui souhaitaient travailler dans le secteur public au Nunavut et qui n'occupaient pas actuellement un emploi au gouvernement en 2022, près de 3 sur 4 (74,5 %) souhaitaient suivre une formation axée sur les compétences en vue de travailler dans le secteur public, également appelée formation préalable à l'emploi. Les formations en informatique (54,1 %), propres à l'emploi (53,9 %) et relatives à la recherche d'emploi (47,4 %) suscitaient le plus grand intérêt.

En 2022, les Inuit du Nunavut intéressés par une formation préalable à l'emploi ont également répondu à des questions portant sur les types de soutien qui les aideraient à suivre une formation. Les deux tiers (67,4 %) considéraient les possibilités de formation dans leur propre communauté comme étant le type de soutien le plus important, suivi de près par l'obtention d'un emploi au gouvernement à la fin de la formation (65,9 %). En outre, de nombreux répondants ont indiqué que l'aide pour choisir un emploi au gouvernement (58,8 %) et l'aide financière (56,7 %) comptaient parmi les types de soutien importants qui les aideraient à suivre une formation préalable à l'emploi.

Graphique 3
Types de soutien requis afin de participer à la formation axée sur les compétences, Inuit du Nunavut vivant au Nunavut, 2022



Note(s) : Comprend les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont indiqué souhaiter suivre une formation préalable à l'emploi.
Source(s) : Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut (5270).

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

Note aux lecteurs

La somme de certains chiffres exprimés en pourcentage peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement et/ou du fait que les répondants ont pu choisir plusieurs réponses.

Comparaisons entre les estimations de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2022 et celles de l'Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut de 2022

Bien que l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2022 englobe l'ensemble des Inuit vivant au Canada (de même que tous les autres groupes autochtones), l'Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut (EAPA-SIN) de 2022 porte uniquement sur les Inuit inscrits en vertu de l'Accord du Nunavut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le document *Guide des concepts et méthodes de l'Enquête auprès des peuples autochtones et de l'Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut, 2022*, accessible dans la section *Produits connexes* de la [page Web de la Base de métadonnées intégrée de l'Enquête auprès des peuples autochtones – Supplément sur les Inuit du Nunavut](#).

Inuit du Nunavut : Dans le cadre de l'EAPA, les répondants peuvent déclarer être Inuit à la question sur l'identité autochtone. Dans l'EAPA-SIN, un Inuit du Nunavut désigne plus précisément un Inuit qui s'est déclaré inscrit en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit ou bénéficiaire d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit et qui a répondu « L'Accord du Nunavut (L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut) » à la question « Quel est l'accord sur les revendications territoriales des Inuit? » Le présent article porte sur les Inuit du Nunavut âgés de 15 ans et plus qui vivaient au Nunavut au moment du Recensement de 2021.

L'Accord du Nunavut, anciennement appelé l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, est un accord signé en mai 1993 par le Tunngavik Federation of Nunavut (maintenant appelé Nunavut Tunngavik Incorporated), le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les modalités d'inscription sont définies au chapitre 35 de cet accord.

Les personnes **occupant un emploi** sont celles qui, au cours de la semaine de référence, ont fait un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui occupaient un emploi, mais n'étaient pas au travail.

Les personnes **au chômage** comprennent les personnes qui, pendant la semaine de référence, n'occupaient pas d'emploi et étaient disponibles pour travailler, avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre semaines suivantes.

Les personnes qui **ne font pas partie de la population active** ne comprennent ni les personnes qui occupaient un emploi ni les personnes au chômage pendant la semaine de référence. Cette catégorie comprend les personnes qui étaient incapables de travailler ou qui n'étaient pas disponibles pour travailler. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui étaient sans travail et qui n'avaient ni cherché du travail au cours des quatre dernières semaines ni un emploi devant commencer dans les quatre semaines suivant la semaine de référence. Par exemple, les personnes qui s'occupent à temps plein de leurs enfants, les personnes qui ont d'autres responsabilités personnelles ou familiales et les personnes qui sont aux études sont considérées comme étant inactives.

Intérêt à l'égard d'un emploi au gouvernement désigne les personnes ayant répondu « oui » ou « peut-être » à la question « Seriez-vous intéressé à travailler au gouvernement ou à une municipalité du Nunavut au cours des deux prochaines années? » et les personnes ayant répondu « oui » à la question « Seriez-vous un jour intéressé à travailler pour le gouvernement ou une municipalité au Nunavut à nouveau? »

Genre désigne l'identité personnelle et sociale d'un individu en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement homme ni femme).

Le genre comprend les concepts suivants :

- l'identité de genre, qui correspond au genre qu'une personne ressent intimement et individuellement;
- l'expression de genre, qui désigne la manière dont une personne présente son genre à travers son langage corporel, des choix esthétiques ou des accessoires (p. ex. vêtements, coiffure et maquillage) qui peuvent avoir été traditionnellement associés à un genre particulier, et ce, sans égard à son identité de genre.

Le genre d'une personne peut différer de son sexe à la naissance et de la mention qui figure sur ses pièces d'identité ou documents juridiques actuels tels que son certificat de naissance, son passeport ou son permis de conduire. Le genre d'une personne peut changer au fil du temps.

Certaines personnes peuvent ne pas s'identifier à un genre en particulier.

Hommes+ : La catégorie de genre « hommes+ » comprend les hommes (et/ou les garçons), de même que certaines personnes non binaires.

Femmes+ : La catégorie de genre « femmes+ » comprend les femmes (et/ou les filles), de même que certaines personnes non binaires.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5270](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).